

## PROCÈS VERBAL – Séance du 11 février 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 février 2026  
Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 10  
Nombre de membres présents : 6  
Quorum : 6

Etaient présents : Pierre-Yves PELLÉ-BOUDON, Mme Sylvie BOYAT, Catherine RAYMOND, Fabienne SALVI et MM. Frédéric DÉNUELLE et Gérard LAROCLETTE

Excusé ayant donné pouvoir :

Absents excusés : Elodie BEAUDET, Sonia VANACLOCHA, Didier JOSEPH et Dominique RAYMOND

Secrétaire de séance : Frédéric DÉNUELLE

Le procès-verbal de la dernière réunion (21 janvier 2026) est approuvé par 6 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

### Informations de Monsieur le Maire :

#### Rénovation énergétique

Monsieur le Maire présente le planning actualisé du chantier. Les travaux vont débuter sur les deux bâtiments le 23 mars.

Une première réunion de travail réunissant les entreprises retenues, l'architecte et la mairie est prévue le mardi 24 février en mairie.

#### Gîtes – Salle des fêtes – tarif 2027

##### Gîte

**Cette délibération vient en complément des délibérations n° 34/2022 du 17 octobre 2022 et n° 35/2023 du 30 octobre 2023 portant sur le même sujet**

Après consultation et discussion sur l'évolution des tarifs 2027, il est proposé une augmentation du tarif de location de 2 % (arrondi à l'euro supérieur). Une grille des tarifs est présentée comme suit : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 6 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **DÉCIDE** de modifier les tarifs de location des gîtes

##### ➤ **Gîte 40 lits :**

<u>Tarif</u>		01/05 au 30/09	01/01 au 30/04 01/10 au 31/12
	1 nuit	1 016.00 €	1 047.00 €
	2 nuits	1 653.00 €	1 703.00 €
	3 nuits	2 190.00 €	2 257.00 €
	4 nuits	2 726.00 €	2 808.00 €
	5 nuits	2 726.00 €	2 808.00 €

	6 nuits	3 271.00 €	3 369.00 €
	7 nuits	3 746.00 €	3 859.00 €
	Forfait ménage	250.00 €	250.00 €
	Caution	1 000.00 €	1 000.00 €
<b>➤ Gîte Annexe 4 lits :</b>			
		01/05 au 30/09	01/01 au 30/04 01/10 au 31/12
<u>Tarif</u>	1 nuit	102.00 €	106.00 €
	2 nuits	161.00 €	166.00 €
	Nuit supplémentaire	78.00 €	81.00 €
<u>Tarif semaine</u>		276.00 €	285.00 €
	Lundi au vendredi		
	Forfait ménage	38.00 €	38.00 €
	Caution	100.00 €	100.00 €
<b>➤ Gîte 12 lits :</b>			
		01/05 au 30/09	01/01 au 30/04 01/10 au 31/12
<u>Tarif</u>	1 nuit	306.00 €	316.00 €
	2 nuits	531.00 €	547.00 €
	3 nuits	755.00 €	779.00 €
	4 nuits	980.00 €	1 010.00 €
	5 nuits	1 204.00 €	1 249.00 €
	6 nuits	1 428.00 €	1 473.00 €
	7 nuits	1 428.00 €	1 473.00 €
	Forfait ménage	120.00 €	120.00 €
	Caution	250.00 €	250.00 €
<b>Gîte 4 lits :</b>			
		01/05 au 30/09	01/01 au 30/04 01/10 au 31/12
<u>Tarif</u>	1 nuit	87.00 €	90.00 €
	2 nuits	138.00 €	141.00 €
	3 nuits	189.00 €	192.00 €
	4nuits	221.00 €	228.00 €
	5 nuits	272.00 €	279.00 €
	6 nuits	323.00 €	330.00 €
	7 nuits	355.00 €	367.00 €
	Forfait ménage	38.00 €	38.00 €
	Caution	100.00 €	100.00 €
<b>➤ Gîte 40 lits forfait 12 lits :</b> (uniquement pour groupe d'enfants ayant besoin d'un hébergement agréé) – 2 chambres de 2 couchages/2 chambres de 4 couchages, les autres chambres seront inaccessibles			
		01/05 au 30/09	01/01 au 30/04 01/10 au 31/12
<u>Tarif week-end</u>	1 nuit	306.00 €	316.00 €
	2 nuits	531.00 €	547.00 €
	3 nuits	755.00 €	779.00 €
	4 nuits	980.00 €	1 010.00 €
	5 nuits	1 204.00 €	1 249.00 €

	6 nuits	1 428.00 €	1 473.00 €
	7 nuits	1428.00 €	1 473.00 €
Forfait ménage		120.00 €	120.00 €
Caution		250.00 €	250.00 €

- **PRÉCISE** que tous les autres tarifs ne sont pas modifiés et restent en vigueur pour l'année 2027
- **PRÉCISE** que toutes les remises existantes ne sont pas modifiées et restent en vigueur pour l'année 2027
- **PRÉCISE** que le montant des cautions sont maintenus pour les gîtes de 40, 12, 4 et annexe
- **PRÉCISE** que ces tarifs sont applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2027

### Salle des fêtes

Pas de modification du tarif de location pour l'année 2027 – le tarif a été revalorisé pour l'année 2026 et tient compte des travaux de rénovation.

### Voirie

*Sans objet*

### Projet LEADER

Présentation du programme LEADER (Liaison entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) est un programme européen de développement rural qui vise à soutenir le développement des territoires ruraux - Reconduction des appels à projets

**« Structurer et promouvoir une offre touristique attractive. »** - plafond de dépenses à 70 000 € subvention de 70 %

C'est dans le cadre de cette proposition que la commune souhaite se positionner et soumettre une demande de subvention pour l'aménagement intérieur du gîte de 40 couchages (réaménagement des chambres pour l'accueil de séminaires verts, développement de nos locations en semaine)

Le sujet sera de nouveau présenté à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal pour acter la demande de subvention.

### Décisions modificatives – virements de crédits

*Sans objet*

### Questions diverses

*ARS (Agence Régionale de Santé) - Chenilles processionnaires du pin*

- l'ARS informe d'un arrêté préfectoral visant à limiter l'exposition de la population aux soies urticantes des chenilles processionnaires du pin et du chêne et sollicite les collectivités afin de désigner un référent dans ce domaine :  
→ Référent ARS → Fabienne SALVI, conseillère municipale

*Conscrits « 6 »*

la salle des fêtes étant en travaux pour l'organisation de la fête des conscrits, la classe en '6' fait des demandes auprès de la municipalité

- utilisation de l'espace public (vers la mairie) pour installation de barnum
- utilisation de la cantine scolaire

- autorisation d'utiliser les tables et chaînes de la salle des fêtes
- 

Les demandes sont validées par le conseil municipal.

*Brigades nature*

Demande devis pour intervention sur 8 journées - année 2026

*Grand Site de Solutré*

Monsieur le Maire et Catherine Raymond (en charge de ce dossier) ont rencontré Monsieur Sylvain Françonnet, nouveau Responsable du Grand Site de Solutré-Pouilly-Vergisson

Fin de la réunion à 20h10

Le secrétaire de séance  
Frédéric DÉNUELLE



Le Maire,  
Pierre-Yves PELLÉ-BOUDON

